

RÈGLEMENT VTT

CHAMPIONNATS DE FRANCE



CROSS-COUNTRY MARATHON
XCM
ELITE ET MASTERS



SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	CATEGORIES	3
3.	CIRCUIT	4
4.	ENGAGEMENTS	4
5.	MISE EN GRILLE.....	4
6.	RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE	4
7.	TITRES.....	5

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition les "**CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - CROSS-COUNTRY MARATHON ELITE & MASTERS**".
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.
- 1.4 Pour les cas non traités dans le présent règlement, le règlement général du VTT Cross-Country fait foi (Titre 4).

2. CATEGORIES

- 2.1 Les catégories participantes Championnats de France XCM ELITE sont les suivantes :

- Scratch Hommes : 19 ans et plus
- Scratch Femmes : 19 ans et plus

Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaire d'une licence d'une fédération affilié à l'UCI, Hommes ou Femmes, de 3e catégorie minimum

- 2.2 Les catégories participantes Championnats de France XCM MASTERS sont les suivantes :

Femmes master

- 70 ans et plus
- 65-69 ans
- 60-64 ans
- 55-59 ans
- 50-54 ans
- 45-49 ans
- 40-44 ans
- 35-39 ans
- ~~30-34 ans~~

Hommes master

- 70 ans et plus
- 65-69 ans
- 60-64 ans
- 55-59 ans
- 50-54 ans
- 45-49 ans
- 40-44 ans
- 35-39 ans
- ~~30-34 ans~~

L'épreuve est ouverte à tous les coureurs français âgés de **35 ans** et plus, titulaires d'une licence à l'année souscrite auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale autorisant la pratique de la compétition (y compris les Pass'Cyclisme et les Pass'Sport Nature) à l'exception :

1. des coureurs qui, durant la saison en cours ayant débuté au 1 janvier, ont été dans le classement mountain bike UCI – ranking XCO et XCM
 2. des coureurs ayant été membre, durant l'année en cours, d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI
 3. des coureurs professionnels
- 2.3 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans toutes les catégories.

3. CIRCUIT

- 3.1 Les parcours devront présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Les parcours en boucles répétitives sont interdits.
- 3.2 La distance de course d'un parcours marathon devra se situer dans une fourchette de 60 à 160 kilomètres

4. ENGAGEMENTS

- 4.1 Les engagements s'effectuent directement auprès de l'organisateur.
- 4.2 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme propre à chaque organisateur.

5. MISE EN GRILLE

- 5.1 Les pilotes concourant pour le Championnats de France XCM Elite et ceux concourant pour le Championnats de France XCM Masters seront regroupés (e) en un même et unique départ.
- 5.2 La mise en grille se fera dans les conditions fixées ci-dessous. Cependant, le Jury des arbitres est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

Grille de départ :

Les catégories Hommes et Femmes figureront sur les lignes dans cet ordre :

- Le champion de France, d'Europe ou du Monde XC Marathon Elite en titre
 - Les coureurs dans l'ordre du classement du Ranking UCI XCM
 - Les coureurs dans l'ordre du classement du Ranking UCI XCO
 - Les coureurs 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (catégorie imposées), Elite et Espoirs
 - Les champions de France, d'Europe XC Marathon Masters en titre
 - Les coureurs non classés ayant obtenus des résultats significatifs dans la spécialité.
 - Les coureurs non classés par ordre d'inscription.
- 5.3 Un quota DTN permettra de reclasser un coureur, ceci dans toutes les catégories.

6. RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE

- 6.1 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.

- 6.2 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- 6.3 L'assistance technique se fera uniquement dans les zones de ravitaillement officielles. Au minimum 3 zones seront installées et judicieusement réparties sur le parcours.

7. TITRES

- 7.1 Deux titres de Champion de France cross-country Marathon ELITE seront décernés à l'issue des Championnats de France (à condition qu'au moins 6 compétiteurs soient au départ de chaque catégorie) :
- Champion de FRANCE cross-country Marathon Scratch Homme
 - Championne de FRANCE cross-country Marathon Scratch Femme
- 7.2 **16** titres de Champion de France cross-country Marathon Masters au maximum seront décernés à l'issue des Championnats de FRANCE :

Femmes master :

- 70 ans et plus
- 65-69 ans
- 60-64 ans
- 55-59 ans
- 50-54 ans
- 45-49 ans
- 40-44 ans
- 35-39 ans
- ~~30-34 ans~~

Hommes master :

- 70 ans et plus
- 65-69 ans
- 60-64 ans
- 55-59 ans
- 50-54 ans
- 45-49 ans
- 40-44 ans
- 35-39 ans
- ~~30-34 ans~~

Les maillots de champion de France XC Marathon Masters seront décernés à condition qu'au moins minimum 3 compétiteurs soit au départ par catégorie d'âge pour les hommes et les femmes.

En cas d'effectif insuffisant par catégorie d'âge, afin de décerner les maillots de champion de France XC Marathon Masters, les coureurs seront autorisés à concourir dans la catégorie immédiatement inférieure pour l'acquisition d'un maillot.

- 7.3 Les pilotes Hommes et Femmes répondant à la fois aux critères ELITE et MASTERS seront classés dans chacun des résultats ELITE et MASTERS
- 7.4 Dans le cas où un ou une pilote répondant aux critères ELITE et MASTERS, remporterait le titre de Champion de France ELITE, ce pilote remporterait également le titre MASTERS dans sa catégorie

d'âge et monterait sur le podium avec son maillot de Champion de France ELITE, en revanche il ou elle ne recevra pas de maillot de Champion de France MASTERS.

- 7.5 Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team